

Ce que les djihadistes n'ont pu faire, Laetitia Avia va y parvenir

écrit par Jean-Marc Perrin | 7 juillet 2019



.
« *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites et je me battraï jusqu'à la mort pour vous faire taire* » (Laetitia Avia, député LREM).

C'est un peu l'antithèse de la célèbre formule attribuée à Voltaire : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire* ».

Ces deux citations sont apocryphes. Voltaire n'a jamais ni prononcé ni écrit ces mots, Laetitia Avia pas davantage. Mais dans les deux cas, c'est si vrai que l'on se moque de savoir si la paternité est réelle ou non. Nul besoin d'analyse ADN : tout colle !

.
Si la pensée de Voltaire était révélatrice du Siècle des Lumières, celle du député Avia est symptomatique de ce que l'Histoire appellera sans doute le Siècle des Ténèbres.

Elisabeth Badiner, notoirement réputée pour son appartenance à la fachosphère a déclaré voici quelques années « *“Il faut s'accrocher et il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe, qui a été pendant pas mal d'années le stop absolu, l'interdiction de parler et presque la suspicion sur la laïcité. »* (Marianne du 6 janvier 2016).

Elle réagissait ainsi aux attentats de Charlie Hebdo, un an après.

.
Désormais, Charlie Hebdo n'aurait plus le droit de publier les fameuses caricatures qui sont de toute évidence une attaque caractérisée contre l'islam si la loi Avia est promulguée.

Ce que les djihadistes n'ont pu faire, Laetitia Avia va y parvenir.

Avec sa loi, Laetitia Avia se soumet à la dictature du CCIF, et rejoint les collabos des Frères Musulmans.

En effet, sa loi vise : «...les injures et provocations à la discrimination, à la haine ou à la violence à raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, de la prétendue race, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap »,

Tout est ainsi cohérent avec l'offensive de l'islam politique : le manifeste du CCIF (Le comité contre l'islamophobie en France, branche légale des Frères Musulmans) conclut ainsi sa présentation : « Parce que l'islamophobie n'est pas une opinion, c'est un délit. »

Dans un de ses récents articles, le CCIF ayant participé à un colloque organisé en Espagne sous l'égide de la Commission Européenne écrit :

L'islamophobie est un racisme institutionnalisé et banalisé contre lequel il faut lutter avec la plus grande détermination. Nos alliés à l'échelle européenne l'ont bien compris, il faut dorénavant légiférer afin de ne pas laisser

le fléau islamophobe gangrener l'Europe.

Au passage, encore une fois : « Merci Bruxelles ! » pour avoir donné une tribune à ces islamistes.

Quelles seront les conséquences sur les réseaux sociaux ?

La réponse est donnée par le PDG de Tech-in France :

“Le volume de contenus “gris” à traiter” en 24 heures, c’est-à-dire du contenu à la frontière, qui nécessite un examen approfondi pour savoir s’il doit être retiré ou pas, serait tellement important que les plateformes n’auraient pas les moyens de les traiter, devenant ainsi inefficaces”, déplore Loïc Rivière (La Tribune du 3 juillet 2019).

Concrètement, au vu des amendes hautement dissuasives prévues par la loi, les plateformes n’auront d’autre choix que de censurer automatiquement toute publication critiquant l’islam par exemple. Principe de précaution oblige !

Déjà, avant même que la loi ne soit promulguée, Facebook avait censuré Kamel Bencheikh, musulman apostat, pour avoir professé tout haut : Je revendique mon islamophobie ! (Résistance Républicaine du 6 mai 2019).

Le délit de blasphème sera par conséquent bientôt reconnu par la loi française.

Personnellement j’ai quelques opinions sur le sujet. Je m’empresse de les exprimer pendant que je le peux encore :

- Le Coran est un manuel de guerre visant à l’hégémonie mondiale de l’islam.
- L’islam a déclaré la guerre à l’Occident.
- L’Occident fait semblant de ne rien voir.
- Alors que nous sommes en guerre certains de nos dirigeants, et non des moindres, pactisent avec l’ennemi. Pour moi c’est un crime de haute trahison.

Ces opinions, je n’oblige personne à les partager. Je n’incite

ni à la haine ni à la violence, seulement à la réflexion.

Une fois la loi Avia passée, je devrai me taire.

Il me revient une histoire que l'on racontait du temps de l'Union Soviétique où l'on envoyait les dissidents au goulag.

Deux camarades parlent dans la rue :

– Tu sais, tu n'as pas le droit de penser !

– Eh bien, je pense.

– Bon, c'est pas trop grave, mais tu n'as plus le droit de parler !

– Eh bien je parle.

– Bon, ça devient grave, mais alors tu n'as pas le droit d'écrire !

– Eh bien j'écris !

– Alors tu n'auras pas le droit de t'étonner...

Madame Avia, je n'aurais jamais cru à l'époque qu'une telle situation puisse être vécue un jour en France.

Grâce à vous, ce sera bientôt le cas.